



Doc. 15796  
21 juin 2023

## Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

### Amendement<sup>1</sup> n° 32

*Dans le projet de résolution, paragraphe 8, troisième phrase, supprimer les mots suivants:*

«entre Bakou et Khakendi/Stepanakert»

#### *Note explicative*

Le dialogue doit être mené entre les autorités centrales de Bakou et les Arméniens locaux de souche qui vivent dans la région azerbaïdjanaise du Karabakh. Dans la phrase actuelle, l'expression «Khakendi/Stepanakert» n'est pas acceptable, car elle peut laisser entendre qu'il s'agit d'une entité quelconque, ce qui n'est pas et ne peut pas être le cas.

#### *Déposé par:*

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD  
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD  
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD  
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE  
JAFAROV Kamal, Azerbaïdjan, CE/AD  
KARIMZADA Parvin, Azerbaïdjan, CE/AD  
NURULLAYEVA Konul, Azerbaïdjan, CE/AD

---

1. 2023 - Troisième partie de session

